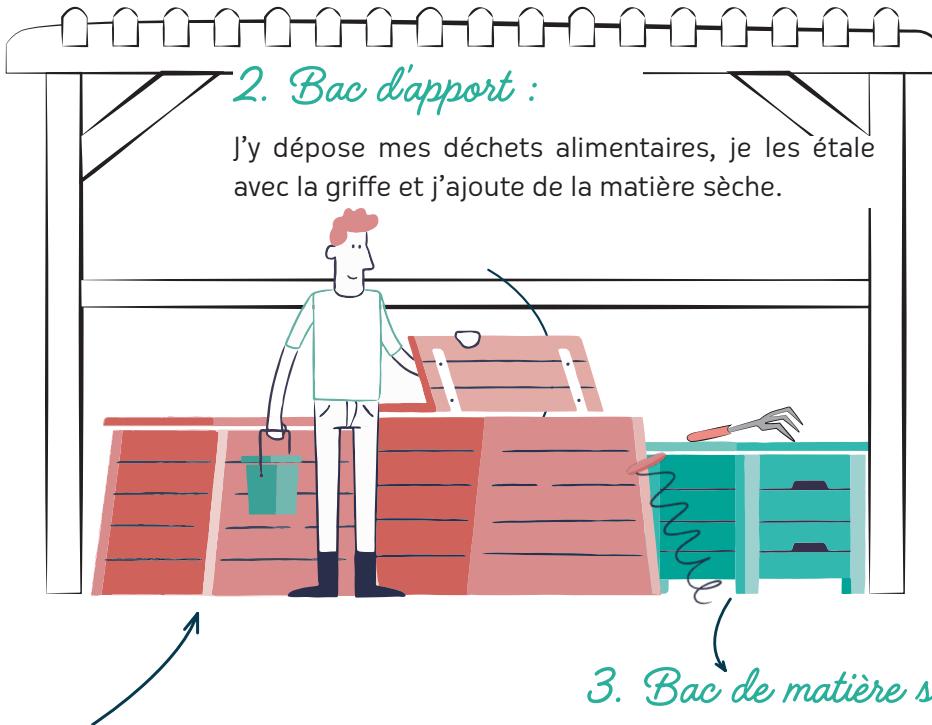


# Comment utiliser mon SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

Le compostage partagé, c'est votre allié si vous voulez composter sans jardin ! Pour vous proposer une solution pour trier vos déchets alimentaires, votre commune a mis en place un site de compostage partagé : découvrez son fonctionnement !

## Le fonctionnement



## 1. Bac de maturation :

La matière se décompose pour devenir un compost mûr et utilisable. Il est interdit de déposer des déchets dans ce bac.

C'est la réserve de matières structurantes (broyat de bois, feuilles mortes...). Permet un équilibre matière sèche/matière humide, et une bonne aération afin d'avoir un composteur efficace et sans odeur.

## Les consignes de dépôt

### À mettre :



Restes de repas et fonds d'assiettes



Filtre et marc de café, de thé et d'infusion



Coquilles d'oeufs écrasées



Serviettes en papier, essuie-tout



Pain rassis, épeluchures, fruits et légumes pourris

### À ne pas mettre :



Litière



Étiquettes



Emballages en plastique et polystyrène



Déchets carnés, poisson



Déchets du jardin



Cendres de charbon, sciure de bois traité

*Vous avez une question ou vous souhaitez participer ?*

Contactez le SMICTOM Sud-Est 35 au 02 99 74 44 47 pour prendre en charge votre demande.